

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 30 AVRIL**
En exercice : 23 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
Présents : 20 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
Votants : 22 sous la **présidence de Sylvie TURPIN, 1^{ère} adjointe.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 avril 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre,
BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis,
DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian,
de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle,
AUDEBERT Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs,
BAUDIT Mathis

Absent(s) : RECOUVREUR Anaïs

Absent(s) avant donné pouvoir : BARRAUD Vincent à TURPIN Sylvie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 22 voix

MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Suivant l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, le maire étant empêché, il est remplacé dans ses fonctions par la première adjointe Sylvie TURPIN, cette dernière assure notamment la présidence de séance de la présente réunion.

DE 029 - 2026/04-004 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : ÉLECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sylvie TURPIN rappelle que conformément à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF), outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal. Par ailleurs, Sylvie TURPIN rappelle que conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour

l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, Sylvie TURPIN rappelle que le conseil municipal par délibération n° 028-2026/04-003 a fixé à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 6 membres élus par le conseil municipal et 6 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du CASF.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS.

Une liste de candidats est présentée :

- « Toujours Unis pour Etaules » :
 - Josselyne GAGNADRE
 - Nadia BUREAU
 - Karine ULYSSE
 - Délizia AUDEBERT
 - Christian FATRAS
 - Irène DUJARRIC DE LAGARDE

Vu la délibération DE 027 - 2026/04-002 VOTE A MAIN LEVÉE,

Le vote est opéré :

Nombre de votants : 22

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Nombre de voix obtenues par la liste « Toujours Unis pour Etaules » : 22

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Le conseil municipal après avoir procédé aux opérations de vote

➤ ***DÉCLARE la liste « Toujours Unis pour Etaules » :***

- ***Josselyne GAGNADRE***
- ***Nadia BUREAU***
- ***Karine ULYSSE***
- ***Délizia AUDEBERT***
- ***Christian FATRAS***
- ***Irène DUJARRIC DE LAGARDE***

Élue pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune

Pour extrait conforme



La 1^{ère} adjointe, Sylvie TURPIN.

Le secrétaire, Daniel MOTARD